

Séance de mardi 26 septembre 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

40 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Alexandre Liardet, Charles Gabella, Claudia Bobst, Marc-Henri Vallon, Marie-Christine Saxer Studer, Alain Biedermann, Olivier Burnet, Nathalie Egger, Catherine Aellen, Diane Studer, Guillaume Schneider, Christian Streit, Mathieu Félix, Julien Lüthi.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de la séance du 29 août 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (4 abstentions).

2. Communications du Bureau

La présentation par la Municipalité et un groupe de citoyens abordant les questions de mobilité pour l'évitement du bourg d'Aubonne et l'aménagement de la place de l'Ancienne Gare en date du 5 septembre a suscité un intérêt marqué des aubonnois, puisque plus de 200 personnes étaient présentes, dont plus d'un tiers des Conseillers.

Les enveloppes des jetons de présence des Conseillers ayant désiré être payés par l'Huissier, sont à disposition auprès de ce dernier. Quant aux Conseillers ayant demandé le paiement par banque ou poste, la Bourse communale fait le nécessaire.

Le 24 septembre avaient lieu les votations fédérales avec une participation de 926 votants, soit 51,4%. Les résultats aubonnois sont un triple oui, à relever en particulier, le plébiscite pour la sécurité alimentaire accepté par 94,1% des votants. Par ailleurs, il n'y aura pas de votations fédérales le 26 novembre prochain.

Par souci de clarté, les Conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

Quelques dates à l'agenda : le 27, don du sang au CCSC ; les 30 et 1<sup>er</sup> octobre, portes ouvertes de SEFA à Pré-Baulan ; le 1<sup>er</sup>, second marché aux plantes à l'Arboretum ; le 27, conférence organisée par la Loge Maçonnique « La Constance » à l'Aula ; les 27 et 28, Troc d'automne de l'APE au CCSC ; le 29, brunch de fin de saison à l'Arboretum.

3. Rapport de la commission – Préavis no 3/17 – Révision du règlement communal sur la distribution d'eau

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte le Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe avec une entrée en vigueur après adoption du chef du département cantonal compétent mais au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le président ouvre la discussion.

M. Guy Maurer pose une question concernant le point 3 du préavis : *mode de perception*. Il demande si la Municipalité ne court pas le risques d'avoir des pressions des grands consommateurs dues à l'augmentation de la taxe d'abonnement annuel (1<sup>er</sup> tableau, p. 4 du préavis). M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il n'y a pas de risque car ces grands consommateurs ne paieront que l'approvisionnement en eau.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le préavis municipal no 3/17 – Révision du règlement communal sur la distribution d'eau est accepté par 38 voix (2 abstentions).

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la commission pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Rapports des commissions - Préavis Municipal no 5/17 – Crédit d'étude pour la construction de la Caserne du feu du SDIS Etraz Région

M. Daniel Favre donne lecture du rapport de la commission.

M. François Linder, donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavis positivement à l'octroi du crédit de Fr. 63'500.--.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à poursuivre les études relatives à la construction de la caserne du feu du SDIS Etraz Région.
2. accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 63'500.— TTC.
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.
4. autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

Le président ouvre la discussion.

Pour Mme Denise Imesch le fait de soumettre un MEP à des bureaux d'architectes est très intéressant, mais elle aimerait avoir des précisions sur les membres du jury d'experts. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier l'informe que le jury est formé de deux membres de la Municipalité, un membre du Service technique, un membre du Service du feu et un architecte.

M. Thomas Buchanan demande quels étaient les critères de choix des trois bureaux d'architectes retenus. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce sont des bureaux ayant déjà réalisé des ouvrages en bois, la proximité de ces bureaux, et que l'un de ceux-ci a déjà réalisé la caserne du feu de Rolle.

M. Daniel Blanchard revient sur un point déjà soulevé par la commission : le préavis initial prévoyait que le bâtiment de la Voirie soit accolé à celui de la caserne des pompiers. Dans le projet présenté, ce sont des bâtiments séparés (nouveau projet des installations). Quelle est l'option choisie ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'idée initiale était de rapprocher les deux bâtiments. Par souci d'économie et de concert avec le Commandant du feu, la Municipalité a décidé de cerner au plus près les besoins, mais la Municipalité tiendra compte du souhait de la commission : dans quelle mesure l'adjonction du bâtiment de la Voirie peut être étudiée.

Selon M. Olivier Gétaz, membre de la Cofin, le cahier des charges a déjà été remis aux bureaux d'architectes, sans l'adjonction du bâtiment de la Voirie. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le cahier des charges n'a pas encore été remis, car la Municipalité n'a pas encore reçu le feu vert du canton pour l'approbation du PPA.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote.

Le préavis municipal no 5/17 – Crédit d'étude pour la construction de la Caserne du feu du SDIS Etraz Région est accepté à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la commission pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

5. Rapports des commissions - Préavis no 6/17 – Rénovation de la façade de la tour du château

M. Philippe Cretegny donne lecture du rapport de la commission.

M. Jean-Charles Krebs, donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du crédit de Fr. 266'835.--.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés.
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.
3. accorde un crédit de Fr. 266'835. —TTC pour la réalisation de ces travaux.
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016.
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

Le préavis municipal no 6/17 – Rénovation de la façade de la tour du château est accepté à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la commission pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

6. Préavis municipal no 8/17 – Restauration et réaménagement des Halles

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 292'345. -- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites du plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016 ;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par une annuité linéaire sur 10 ans à partir de l'année de l'achèvement des travaux.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mme : Nicolas Pulfer, Thomas Buchanan, Philippe Cretegy, Anne-Marie Piguet, Guillaume Schneider. Suppléants : Stephan Furrer, Pieter Volgers.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations.

M. Daniel Blanchard demande si la commission devra tenir compte des variantes (non additionnées) du préavis municipal. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'elles sont mentionnées par souci de transparence, mais qu'elles n'ont pas été retenues par la Municipalité. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que la Municipalité est satisfaite du nombre d'entrées de la piscine pour 2017.

Dans un autre domaine, il rappelle quelques règles au sujet des panneaux solaires. Ceux-ci doivent couvrir 20% de la consommation électrique pour les nouveaux bâtiments. La pose de panneaux solaires ne nécessite pas d'autorisation de construire si les conditions de la LAT sont remplies. Cependant ces travaux doivent être annoncés à la Municipalité et le constructeur doit également attendre le retour des documents dûment signés par l'autorité. La Municipalité dispose de 30 jours pour répondre. Pour les zones agricoles, la demande doit être déposée à la Municipalité qui la transmettra au département concerné.

M. Olivier Gétaz demande des éclaircissements sur la demande à déposer, il lui est répondu qu'il s'agit d'un formulaire à remplir et à adresser à la Municipalité. Celle-ci, en cas de problème, peut demander une mise à l'enquête.

M. le Municipal Pascal Lincio rappelle que le Prix de la Ville d'Aubonne sera annoncé officiellement début octobre et qu'il reste quatre jours pour déposer un dossier.

Il informe sur la restauration du monument funéraire dit *Lovelace* au cimetière (1857).

Enfin, le cadre du deuxième portrait de Jean-Baptiste Tavernier fera l'objet d'une rénovation et pourrait être également posé dans la salle Tavernier.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : GED : Fr. 83'000.— engagés (Fr. 90'000.—votés), révision du plan de quartier du Chêne, Fr. 0.—engagés (Fr. 110'000.—votés). L'état de la dette a très légèrement baissé et se situe à 1,36%.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier témoigne de la satisfaction de la Municipalité concernant la soirée d'information pour le contournement d'Aubonne et l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare. Les groupes se sont remis au travail et ont transmis les critères présentés par M. Fabrice Meylan (pont) au groupe Maurer afin de poursuivre la réflexion des différentes variantes. Une séance réunissant le groupe Maurer, le groupe de réflexion « Citoyens » et la Municipalité aura lieu lundi 23 octobre à 19h00 à l'aula afin d'examiner les différents critères retenus par la Municipalité et le groupe technique en vue d'une évaluation financière.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que les municipalités de Montherod et Aubonne ont décidé de relancer un projet de fusion à deux communes. Un préavis d'intention sera présenté lors de la séance du 31 octobre. Le Conseil général de Montherod a reçu les mêmes informations ce soir même. Une soirée d'information publique aura lieu prochainement.

#### 8. Questions, vœux et divers

Mme Valérie André revient sur sa demande de la séance du mois de mai pour que des places de parking soient mises à disposition des visiteurs du cimetière d'Aubonne et se révèle fort surprise que depuis lors, un panneau indiquant (*priorité aux visiteurs du cimetière*) a été collé sur le panneau officiel. Elle réitère donc sa demande et souhaite que deux places de parc 30 minutes et réservées exclusivement aux visiteurs du cimetière soit créées. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral en prend note et relève que le panneau collé était une solution provisoire.

M. Nicolas Pulfer remercie la Municipalité pour la pose du tableau de Jean-Baptiste Tavernier dans la salle de musique à fin août. Il a connaissance d'un troisième portrait de Jean-Baptiste Tavernier et aimerait que la Municipalité se détermine sur la qualité de celui-ci, qui ne serait pas une lithographie photographiée par M. Calame au siècle dernier, donc peut-être plus intéressant à exposer. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il s'agit vraisemblablement du même portrait, dans un cadre rond en plus mauvais état et ne pense pas qu'il soit judicieux de le rénover.

M. Yves Meylan s'inquiète des pannes régulières des feux au croisement chemin des Clos - rte d'Allaman et demande également une baisse du temps de réaction desdits feux. Il s'inquiète aussi de l'effacement du passage piéton au début du chemin des Clos, vu la vitesse des véhicules de certains usagers. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral se renseignera tout en rappelant qu'un passage piéton en zone 30km/h dépend du bon vouloir du canton. Quant aux feux, bien que vieillissants, ils sont fonctionnels la majeure partie du temps, il prend note de la demande quant au temps de réaction.

M. Denis Berger demande des informations concernant d'éventuels travaux à l'intérieur du collège de Pizy et du projet de rénovation de la cuisine de la salle communale, selon un vœu PV 26.09.2017

d'une précédente Cogest. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'appartement est en rénovation progressive et sera loué prochainement à une employée communale du Service de la Voirie. Par contre, aucuns travaux ne sont prévus pour la cuisine du rez-de-chaussée dans un proche avenir.

M. Thomas Buchanan demande à quelle date les fontaines seront remises en service. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le niveau d'approvisionnement d'eau est toujours très bas (35% de la normale). Elles seront remises en service progressivement dès que la situation se sera améliorée.

M. Nicolas Suter invite les Conseillers à participer aux journées portes ouvertes de la SEFA en date du 7 octobre. Il demande également si la construction d'un trottoir est prévue prochainement en haut de la rue Hermanjat, un montant ayant été inscrit au budget. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'un préavis est en discussion.

M. Stéphane Cloux informe que le Rojuz a été victime d'une grosse pollution récemment, et demande si la Municipalité va déposer plainte à ce sujet. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier se renseigne.

Le président annonce une dégustation des différents cépages cultivés sur la commune d'Aubonne par M. Daniel Favre.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 31 octobre 2017 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny